



المجلس الجهوي لمهنة الأطباء بسوسة

Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Sousse

ASSEMBLEE GENERALE DU 27.12.1997

RAPPORT D'ACTIVITES ANNEES 1996-1997

Au cours des années 1996-1997, l'activité du CROM de Sousse a été relativement intense. En plus des activités courantes relatives aux conditions d'exercice, nous avons contribué à la réflexion sur certains problèmes de santé et d'exercice médical.

I- ACTIVITES COURANTES :

Dans le cadre des activités courantes rentrant dans les prérogatives du CROM, nous citons :

1- Les inscriptions et les demandes de qualification :

Le CROM de Sousse compte actuellement 1264 médecins se répartissant dans les 4 gouvernorats du centre. Au cours des 2 dernières années, nous avons enregistré 110 nouvelles inscriptions et 52 demandes de qualification en tant que spécialiste ou compétent.

2- Les ouvertures de cabinets médicaux :

Le CROM de Sousse a autorisé en 1996-1997 l'ouverture de 64 cabinets médicaux. Cependant nous constatons toujours de plus en plus de transferts (26) et de fermetures (9). Ceci reflète certainement les difficultés d'exercice qui touchent la profession.

3- Les remplacements :

35 remplacements ont été enregistrés au CROM au cours des 2 dernières années. Ce chiffre ne traduit pas la réalité. Nous rappelons que le visa des remplacements par le CROM préservera les droits des médecins remplacés et remplaçants.

4- Les conventions :

Le CROM de Sousse a reçu au cours des 2 dernières années 182 conventions pour visa. Ce chiffre est en augmentation mais reste en deçà du nombre réel. Nous signalons également dans ce domaine un certain nombre de convention à honoraires bas. La limite fixée par le CROM est de 10 dinars par vacation.

5- Les plaintes :

L'examen des plaintes représente un volet important de l'activité du CROM. 71 plaintes ont été enregistrées dont 16 ont justifié la convocation de confrères. La plupart des plaintes ont été réglées à l'échelle du CROM, 6 ont été transmises au C.N.O.M.

Les motifs des plaintes concernent surtout l'utilisation de titres non reconnus par le Conseil de l'Ordre, l'usage de procédés publicitaires, l'attitude non confraternelle, la faute professionnelle dans la pratique de soins.

Les actions en justice intentées à l'encontre des médecins ne sont pas rares. Elles se rapportent essentiellement au non respect du secret médical, à la négligence professionnelle dans la prise en charge du malade et à la prescription illicite de psychotropes. Le CROM rappelle toujours au respect des devoirs professionnels et assure l'assistance nécessaire en cas d'accusation non fondée.

En plus de ce volet d'activités courantes, le CROM de Sousse a entrepris une action soutenue de mise à jour de la liste des médecins en sensibilisant les confrères qui ne sont pas en règle dans leur cotisation. Nous avons ainsi contribué à la publication par le C.N.O.M du tableau de l'Ordre des Médecins de Tunisie.

II- PROBLEMES DE SANTE ET D'EXERCICE DE LA MEDECINE

1- La formation médicale continue (F.M.C) :

La F.M.C constitue depuis longtemps un thème de réflexion et de débat au sein de la profession. Elle répond à un double objectif, professionnel et personnel. Le Code de Déontologie Médicale fait de la F.M.C un devoir moral et déontologique.

Dans l'état actuel, la F.M.C est organisé par l'université, les associations et syndicats, la presse médicale et l'industrie pharmaceutique.

Le CROM de Sousse a appuyé toutes les associations ayant organisé des manifestations scientifiques. Au cours de ces 2 dernières années, nous avons contribué à l'organisation :

- d'une Journée Locale le 19 juin 1996 : **Actualités en vaccinologie**, en collaboration avec le C.R.O. des pharmaciens et le Service des Soins de Santé de Base ;
- d'une Journée Nationale le 31 octobre 1997 à Sfax : **Médecine et Droits de l'homme**.

D'autre part, le CROM de Sousse a participé activement au séminaire organisé par le C.N.O.M sur la F.M.C le 29 novembre 1997 à Tunis. Les objectifs de ce séminaire étaient de :

- définir les responsabilités de chacun ;
- mettre en place des structures de coordination régionale et nationale ;
- harmoniser la formation initiale et continue ;
- intégrer la F.M.C dans la vie professionnelle.

Des commissions ont été formées pour approfondir tous ces objectifs.

2- La médecine du tourisme :

Le secteur du tourisme tient une place stratégique dans la région. La médecine du tourisme présente des spécificités et les prestations médicales dans ce secteur occupent une place particulière pour sa promotion.

Le CROM de Sousse a été saisi de plusieurs plaintes se rapportant à l'exercice médical dans ce secteur. Compte tenu de l'importance des problèmes rencontrés, le C.N.O.M a organisé en juin 1997 un séminaire sur la médecine du tourisme auquel le CROM de Sousse a activement participé. Nous avons insisté à ce que toutes les parties concernées soient impliquées pour résoudre les différents problèmes en tenant compte des exigences de la qualité des prestations et de l'éthique médicale.

3- Les psychotropes :

L'usage abusif et inadapté de psychotropes prend de plus en plus d'allure. Soucieux de la gravité de ce problème, nous avons organisé à l'échelle régionale plusieurs réunions avec le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens et les pharmaciens inspecteurs de la région. Nous avons débattu des différents problèmes pour une meilleure coordination. Le médecin prescripteur et le pharmacien doivent collaborer et veiller au respect de la réglementation pour éviter tout usage abusif.

En plus des activités courantes de l'exercice médical, le CROM oeuvre pour que les problèmes de fond de la santé, tels que le financement de la santé et la démographie médicale soient pris en compte dans toute étude ou réflexion, en vue d'une réforme globale touchant tous les secteurs (libéral, hospitalo-universitaire, H.S ...), seule capable d'apporter les solutions radicales et l'adhésion de toutes les parties. Toute décision doit tenir compte de l'intérêt général et non des tendances personnelles et des préoccupations corporatistes de tel ou tel secteur. Le médecin quelque soit son mode d'exercice doit exercer dans la stabilité, avec motivation et dans le respect pour le bien de la médecine tunisienne et de la santé de nos citoyens.

**Pour le CROM de Sousse
Le Secrétaire Général
Docteur Majed ZEMNI**